


## Comité de l'initiative cantonale 125

## Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS

c/o Syna syndicat interprofessionnel 24, rue Caroline Case postale 1512 1227 Carouge

 GRAND CO 11 JUIN 2007 reçu le	<b>GRAND CONSEIL</b>	
	Expédié le:	Session GC: 14-15.06.2007
	Président	✓ Députés (100)
	Correspondance GC	✓ Bureau
	Secrétariat	✓ Chefs de groupe
Commission:		
Objet:		
Copie à:		

Grand Conseil  
 A l'attention de  
 Mme Anne MAHRER, présidente  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3970  
 1211 Genève 3

Genève, le 11 juin 2007

Concerne: IN 125

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
 Mesdames et Messieurs les Députés,

Le 11 mars, avec un fort taux de participation, la population genevoise a plébiscité l'initiative « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS » par une acceptation de pratiquement 60% des votants. Cette décision, la population l'a prise malgré les arguments du Conseil d'Etat qui mettait en garde sur le coût de l'initiative. Pourtant, depuis le vote, les initiants ne parviennent à obtenir aucune garantie sur la mise en œuvre de l'initiative en 2008. Au contraire, le Département en charge du secteur semble tout faire pour retarder l'entrée en vigueur de la décision populaire :

- Conditionnement à l'acceptation de la loi cantonale sur le chômage,
- Conditionnement à des accords relatifs à des mesures d'économies entre la FEGEMS et le Département,
- Création d'un groupe de travail pourtant refusé par les initiants et dont le mandat serait d'établir les besoins du secteur, alors que ceux-ci sont déjà clairement chiffrés dans l'exposé des motifs de l'initiative. Ce groupe est sensé remettre un rapport au 31 décembre 2007, soit bien après le vote du budget 2008.

Par ailleurs, interrogé dans des commissions parlementaires ou consultatives, le Département avoue qu'aucune augmentation de la subvention 2008 aux EMS n'est prévue, du moins relativement à l'application de l'initiative. Inquiets de cette déclaration, les initiants ont écrit le 11 mai et le 1<sup>er</sup> juin au Conseil d'Etat, afin d'être rassurés sur le sort donné à l'initiative. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.

Que des solutions d'accompagnements soient recherchées par le Département, nous n'y trouvons rien à redire, mais le plus gros du coût de l'initiative passera dans tous les cas par une augmentation de la subvention aux EMS. Raison pour laquelle nous demandons que la décision populaire du 11 mars 2007 soit respectée et que la subvention 2008 aux EMS prévoie la mise en œuvre de l'initiative.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations distinguées.

Pour le comité d'initiative,

  
 Yves Mugny